

## EDITO

Lettre achevée de rédiger le 21 décembre 2017

Un automne florissant.. Les fondamentaux économiques sont bons en cette saison ; les prévisions, même les plus pessimistes, sont plutôt très optimistes pour l'année à venir, l'environnement macro(n)économique est plutôt porteur. Alors à quoi faut-il s'attendre ?

Effectivement, beaucoup s'accordent à dire que seul un facteur exogène pourrait venir perturber ces perspectives. Le Bitcoin, par exemple, et sa folle ascension ? Il a en effet franchi avec fracas le seuil symbolique de 10 000 \$ il y a moins d'un mois et a titillé les 20 000 \$ récemment. Même si il est totalement impossible de se faire une opinion sur sa valeur tant son trading est spéculatif, il faut avouer que certains commencent à se poser des questions sur les conséquences d'un tel phénomène. Mais que vaut-il réellement ?

A défaut de pouvoir se prononcer sur la valeur réelle du Bitcoin, nous vous apportons quelques clés de décryptage de ce phénomène ainsi que de toutes les belles perspectives économiques, financières et fiscales du moment. Et comme l'écrivait Toulouse Lautrec : « l'autonome est le printemps de l'hiver », espérons que ces prévisions soient les bourgeons de l'économie de 2018. Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année !

Frédéric Heritier (Conseiller en Gestion de Patrimoine)

## FISCALITE

### Les principaux changements du projet de loi de finances 2018

Le projet de loi de Finances 2018 consacrant notamment la « flat tax de 30% » a été adopté en quasi-totalité en première lecture à l'Assemblée Nationale, il ne reste plus qu'à attendre la validation imminente par le Sénat.

#### **Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) et l'assurance-vie**

Depuis le texte initial, les dispositions ont été simplifiées, notamment concernant le seuil des 150 k€ apprécié par assuré au 31/12 de l'année précédant le rachat. Aujourd'hui, les règles applicables pourraient être résumées de la manière suivante :

- Non visés par les nouvelles dispositions : contrats existants sans primes versées après le 27/09/2017 (en cas de rachat, application de la fiscalité actuelle : IR ou PFL selon antériorité du contrat)
- Visés par les nouvelles dispositions : contrats ouverts après le 27/09/2017 et les contrats ouverts avant le 27/09/2017 avec des primes versées après cette date. Dans ce cas, il faut distinguer trois situations :
  - Contrat de moins de 8 ans : PFU de 12,8% + Prélèvements Sociaux (15,5% actuellement puis 17,2% au 01/01/2018)
  - Contrat de plus de 8 ans et encours global inférieur à 150 k€ : PFL de 7,5% + PS (après abattement de 4 600 € ou 9 200 €)
  - Contrat de plus de 8 ans et encours global supérieur à 150 k€ : PFL de 7,5% pour la fraction des produits afférents aux primes inférieures à 150k € versées à compter du 27/09/2017 et 12,8% au-delà, + PS (après abattement de 4 600 € ou 9 200 €)

#### **La hausse du taux des réductions IR FIP/FCPI**

Il avait initialement été prévu de porter le taux de réduction IR pour souscription au capital de FIP/FCPI de 18% à 30%. Les députés ont finalement porté le taux de la réduction d'IR à 25%, uniquement pour les versements effectués jusqu'au 31 décembre 2018.

A priori, le taux de la réduction d'IR pour la souscription au capital d'un FIP Corse resterait à 38%.

La réduction d'IR resterait soumise au plafonnement global des niches fiscales.

#### **L'IFI remplace l'ISF**

L'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) devrait être supprimé et remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

La base de calcul serait totalement revisitée, puisque l'impôt serait assis sur les seuls actifs et droits immobiliers tels que les parts de sociétés à prépondérance immobilière (SCI, SCPI), les organismes de placement collectif en immobilier (OPCI), détenus en direct ou par l'intermédiaire d'un placement financier (contrat d'assurance-vie ou de capitalisation). Ce nouvel impôt concernerait les contribuables dont le patrimoine immobilier net taxable (après déduction des dettes liées à l'immobilier) serait supérieur à 1,3 million d'euro. Le seuil d'entrée dans l'IFI ainsi que le barème resteraient inchangés par rapport à ceux de l'ISF.

Dans le même temps, le dispositif ISF TEPA PME disparaîtrait de facto. Toutefois, en prévoyant de maintenir le mécanisme TEPA PME jusqu'au 31 décembre 2017, le projet de loi de finances ouvre une opportunité pour les futurs assujettis à l'IFI de souscrire au capital de PME avant la fin d'année à travers un FIP, un FCPI ou en direct au capital de PME et ainsi de réduire leur IFI dû à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Chiffres en vrac

**5 536,40**

C'est le point le plus haut depuis 2007, atteint cette année par le CAC 40 (hors dividendes).

**1,2093 USD**

C'est le cours de l'euro en dollars le plus haut atteint cette année, un record depuis 3 ans.

**17,2%**

C'est la somme des prélèvements sociaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (15,5% auparavant).



**HERITIER GESTION PRIVEE**  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
LYON - PARIS - COTE D'AZUR  
Tél. : 06.79.67.69.34  
Mail : fh@heritieryp.fr

**Heritier**  
Gestion Privée  
Conseil en Gestion de Patrimoine

## L'ACTU ECO

### La croissance mondiale accélère

L'année 2017 touche bientôt à sa fin dans un calme olympien des marchés financiers. Pas de réel trou d'air en 2017, tout juste une respiration en juin, un été calme suivi d'une rentrée et d'un automne sereins. Les pérégrinations de M. Trump et les accès de nervosité de la Corée du Nord ne font pas le poids face aux améliorations des résultats des entreprises et aux taux de croissance en hausse pour 2017. Pour autant, le cycle de hausse actuel dure depuis 2009 aux US et depuis 2012 en Europe, il devient l'un des plus longs de l'histoire. Nombre de sociétés de gestion attendaient une baisse pour se repositionner mais elle n'a pas eu lieu. Nous assistons donc à des renforcements de position du fait des fondamentaux.

#### Actions

Le CAC 40 se promène dans la zone 5 300 / 5 500 points avec une belle hausse proche de 10% en 2017. Le risque de retournement des marchés à court terme semble peu probable. Les marchés US ont des hausses proches de 20% mais avec une baisse de 12% du dollar en 2017, les gains pour nous européens sont moins flatteurs.

#### Taux

Les politiques accommodantes de nos banques centrales sont toujours à l'œuvre et laissent les taux d'intérêt à court terme au tapis et en zone négative pour l'Europe. Les états continuent de pouvoir s'endetter dans des conditions très favorables ce qui ne les encourage pas à faire les réformes structurelles nécessaires. C'est bien en cela que la France et notre jeune président E. Macron ont été réprimandés par l'Europe récemment. Malgré cela, nous empruntons à 0,51% sur 1 an et sommes quasiment au plus bas, et les taux de nos voisins européens ont eu le même parcours. Nul doute que les obligations sont à des niveaux auxquels nous devons les éviter sur le moyen terme. Le « sans risque » ne paie donc toujours pas.

#### Devises

2017 s'annonçait prometteuse pour la hausse du dollar, il n'en est rien. Le printemps et le début de l'été l'ont vu baisser de plus de 13%. Les raisons affichées sont bien sûr les déboires de M. Trump et sa difficulté à mettre en place ses promesses de campagne mais la FED n'est sans doute pas totalement innocente dans cette évolution. La croissance européenne et son dynamisme ont également été des facteurs favorables à l'Euro.

Les perspectives 2018 sont difficiles à anticiper : entre la fin de cycle haussier annoncée et la présence réelle de hausse de la croissance des résultats des entreprises, quelle sera la tendance ? Les sociétés de gestion sont très partagées sur le sujet.

	Au 21/12/17	Depuis 1/1/17	depuis 1 an	depuis 3 ans	depuis 5 ans
CAC 40	<b>5 385,97</b>	+10,77%	+11,40%	+26,60%	+47,46%
Euro Stoxx 50	<b>3 570,78</b>	+8,52%	+9,17%	+13,18%	+34,69%
S&P 500 (US)	<b>2 679,25</b>	+19,77%	+18,52%	+29,39%	+87,34%
Pétrole WTI (USD)	<b>58,24</b>	+8,49%	+10,89%	+5,30%	-34,51%
Or (once en USD)	<b>1 267,30</b>	+10,07%	+12,15%	+7,43%	-23,48%
EUR (en USD)	<b>1,1864</b>	+12,73%	+13,79%	-2,97%	-10,04%
OAT 10 ans	<b>0,66%</b>	-2bp	-7bp	-25bp	-132bp

## ACTUALITE

### Vous en entendez parler... le Bitcoin

C'est en plein milieu de la plus grande crise de confiance qu'ont connue les marchés financiers ces dernières décennies qu'est né un système technologique révolutionnaire : Bitcoin. Cette monnaie numérique a été la première à poser la question suivante : en qui avons-nous le plus confiance, l'homme ou les mathématiques ? Ses développeurs anonymes ont créé une alternative aux systèmes bancaires conventionnels inflationnistes et sensibles aux crises. Les cryptomonnaies réunissent une capitalisation de marché totale de plus de 170 milliards de dollars, près de la moitié revenant à Bitcoin.

Les bitcoins sont générés de manière décentralisée au sein d'un réseau informatique. Ce processus baptisé « minage » consiste à mettre à disposition de la puissance de calcul pour traiter les transactions en bitcoins. En échange, les utilisateurs reçoivent des bitcoins créés à cet effet ainsi que les frais spécifiques de transaction. Aucun gouvernement, ni aucune banque centrale ne se cache derrière, elle est uniquement contrôlée par leurs utilisateurs.

#### Les monnaies numériques : non sans risque

La technologie associée aux bitcoins se trouve toujours à un stade précoce de son développement et l'avenir lui réserve encore des mutations considérables. Les progrès technologiques en cryptographie peuvent représenter des risques pour la sécurité des bitcoins.

Autre risque : les bitcoins sont comparables à de l'argent liquide. Qui se fait dérober son porte-monnaie numérique (le *wallet*) perd les bitcoins qu'il contient. De nombreux vols ont déjà eu lieu, comme le piratage informatique spectaculaire de la bourse bitcoins japonaise Mt.Gox où l'équivalent de plusieurs centaines de millions de dollars a été subtilisé.

#### Rallye sur les monnaies numériques

Il n'existe pas de cours de référence pour le bitcoin. Le cours a longtemps été stable jusqu'à la première frénésie de 2013 voyant le cours passer de 20 \$ à plus de 1 100 \$ en moins de 12 mois. Par la suite, une phase de correction a ramené le bitcoin à environ 200 \$ mi-2015. Après cette phase de répit, la progression a repris intensément, sa valeur approchant 20 000 \$ aujourd'hui.

#### Une bulle ou juste un début ?

Devant une telle frénésie, les sceptiques montent forcément au créneau, prévoyant un crash, tandis que les fans considèrent que le bitcoin se trouve encore au début de son boom. Le milliardaire américain H. Marks compare le rallye actuel avec la bulle internet de l'an 2000, dont il avait prédit l'éclatement et explique qu'il s'agit d'un phénomène de mode. Une chose paraît toutefois incontestable : cette cryptomonnaie est hautement spéculative et ne jouit pas encore du statut de moyen de paiement officiel.

Spéculation, paiements, prévoyance : on prédit de nombreux domaines d'application pour le bitcoin. En raison de sa pénurie planifiée, certains spécialistes comparent la cryptomonnaie à l'or. Le réseau ne connaît toujours que l'adresse publique et le contenu du *wallet*, mais jamais son propriétaire. Dans son principe, le paiement avec des bitcoins est comparable à la remise d'or de la main à la main sans nécessairement être au même endroit.

#### Fiscalité

Vendre ses Bitcoins n'est pas chose facile... L'administration n'a pas encore de modalité de taxation véritablement identifiée pour les plus-values de cession. Une première approche amènerait à taxer les plus-values comme des BNC (IR + PS) si l'activité est occasionnelle ou comme des BIC (IR + charges sociales) si elle est habituelle. Dans l'intention spéculative, le caractère de BIC est souvent retenu... Lorsque un achat se paie en Bitcoins, la plus-value réalisée lors de cet échange est également taxable comme expliqué ci-dessus... attention !

**HERITIER GESTION PRIVÉE est à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :**

- Développer son patrimoine financier et immobilier
- Optimiser sa fiscalité
- Préparer sa retraite
- Protéger ses proches
- Transmettre son patrimoine privé et professionnel



**HERITIER GESTION PRIVÉE**  
Conseil en Gestion de Patrimoine  
LYON - PARIS - COTE D'AZUR  
Tél. : 06.79.67.69.34  
Mail : fh@heritieryp.fr

**Heritier**  
Gestion Privée  
Conseil en Gestion de Patrimoine